
■ ■ ■ **COMMUNIQUE DE PRESSE (12 janvier 2005)**

Pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, Didier Tabuteau Directeur général de la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité et Rémi Gérard, Directeur général de la Fédération Nationale des Centres Pact Arim signent une convention nationale :

***Le 12 janvier 2005 à 14h30
A l'Hôtel de Boisgelin, 5 rue Masseran 75007 Paris***

Conscients de la nécessité d'améliorer les conditions de retour des personnes âgées ou handicapées à leur domicile après une hospitalisation ainsi que l'adaptation de leur habitat pour favoriser une meilleure autonomie, la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité et la Fédération Nationale des Centres Pact Arim ont décidé de conjuguer leurs efforts, notamment pour :

- Coordonner les différents acteurs concernés par le retour et la vie à domicile des personnes âgées ou handicapées, dès l'évaluation des besoins en termes médicaux et en termes de logement jusqu'à la réalisation complète et rapide des travaux d'adaptation.
- Aider à la création de logements adaptés et à l'adaptation nécessaire des logements existants
- Engager des actions de prévention, d'information et de conseil sur l'amélioration de l'accessibilité des logements dans le parc locatif, public et privé.
- Valoriser toutes les démarches innovantes.

La signature de la convention permettra de mieux maîtriser l'offre et la demande de logements grâce à la mise en place de bourses aux logements à adapter ou adaptables et grâce à la création de domiciles de simulation.

La Fondation s'engage pendant trois ans à soutenir et à financer à hauteur de 200 000 euros douze projets départementaux ou locaux des centres Pact Arim. Dans le Rhône, l'Isère, le Béarn, la Charente, les Côtes d'Armor et à Saint-Etienne six projets sont prévus pour les bourses aux logements. En Seine Maritime, Haute Savoie, Aveyron, Pas-de-Calais ouest, dans les Yvelines, le Finistère, six autres projets concerneront le retour à domicile après hospitalisation. Dans tous les cas chacun des projets fera l'objet d'une convention spécifique.

Le Mouvement Pact Arim pour l'Amélioration de l'Habitat

Les 145 associations Pact Arim présentes dans toute la France s'engagent, par leurs actions, dans la recherche d'une bonne liaison entre la conception et l'usage de l'habitat, entre l'usage du logement et son insertion territoriale, au travers d'un logement adapté en particulier au grand âge et au handicap.

La Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité

Créée par les caisses d'épargne et reconnue d'utilité publique en avril 2001, la Fondation mène des actions de lutte contre les formes de dépendances et d'isolement liées au grand âge, à la maladie, au handicap ou encore à des situations d'illettrisme.

Contacts :

Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité
Marguerite AZCONA, communication 01.58.40.31.44

Fédération Nationale des Centres Pact Arim
Eric MALEVERGNE, chargé de mission 01.42.81.97 77